



Residence principale ou secondaire

Par **bib79_old**, le **29/08/2007** à **08:18**

Bonjour ,

Je suis actuellement locataire à Tours(37) et je fais construire une maison dans la région de Thouars(79) ou je passerai tous mes week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) et mes vacances . Je souhaiterai savoir si je peux déclarer ma maison de Thouars en résidence principale sachant que je conserve ma location sur Tours .

Merci .

Par **Upsilon**, le **29/08/2007** à **15:45**

Bonjour !

Il me semble de tête que la résidence principale est celle dans laquelle vous passez plus de la moitié des jours de l'année.

Si vous ne passez que 2 mois + 2 jours par semaine la bas, ce ne pourra pas être votre résidence principale. Mais je ne suis pas sûr étant donné que vous êtes locataire...

Je resterais sur ma réponse, avec tout de même un tout petit doute.

Dans tous les cas, contactez les impôts qui sauront vous répondre de façon certaine !

Cordialement,

Upsilon.

Par **Jurigaby**, le **29/08/2007** à **17:49**

Bonjour.

Je confirme les propos d'upsilon.

Votre résidence principale est bien celle de tours.

Par **bib79_old**, le **30/08/2007** à **15:16**

Bonjour ,

D'abord merci de vos réponses rapides .Donc si je comprends bien même si je suis locataire à Tours , ma résidence de Thouars sera considéré comme résidence secondaire donc je n'aurai droit à aucune aide (subvention , déduction des intérêts d'emprunts , etc ...) .

Salutations .

Par **Eagles**, le **14/06/2011** à **22:27**

Bonjour,

J'espère que quelqu'un pourrais m'aider ou me renseigner s'il vous plait.

Je suis marié depuis deux ans avec mon épouse française, je viens d'avoir mon diplôme. Je n'ai pas trouvé de travail dans mon département.

Récemment, j'ai eu une offre d'emploi dans une ville à 200 Km de mon lieu de résidence.

J'aimerais savoir si le fait de répondre à cette offre en prenant un deuxième appartement pour le travail, pourrait être considéré comme une rupture de vie commune.

Je vous informe que mon épouse est d'accord et que je pourrais rentrer tous les week-ends, en attendant de trouver un emploi proche de mon épouse.

Ceci pourrait-il être un motif pour non renouvellement de mon titre de séjour?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments respectueux.